

Règlement de formation et annexes du Certificat de capacité à agir une relation d'aide éducative, sociale et de soin (CARESS)

Article 1 - Généralités

Publics admissibles

La formation est ouverte de fait aux professionnels diplômés de l'éducation spécialisée et du travail social tels que référencés au RNCP (DEAES, DEAF, DEAS, DEME, DEES, DEASS, DEETS, DECESF), de la petite enfance (DEEJE, CAP ou BEP petite enfance) et de l'aide à la personne en situation de vulnérabilité (handicap, grand âge) afin d'actualiser les savoirs professionnels selon trois modules :

- Module 1 : la connaissance des publics (DC1 des diplômés en travail social)
- Module 2 : la posture et les outils professionnels (DC2 des diplômés en travail social)
- Module 3 : la communication de ses savoir-faire et savoir être

Sont admissibles sur présentation des justificatifs requis, les candidats ayant validé partiellement une Validation des Acquis de l'Expérience (résultats de la VAE), les professionnels ayant trois années d'expérience dans le champ de la relation d'aide éducative et de soin (justificatifs employeurs) et ayant le projet de s'inscrire à une formation initiale à l'un des métiers de la relation d'aide sociale, éducative et de soin ou à une VAE

Au regard de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, et dans le cadre de l'évolution du statut des proches aidants ou aidants familiaux, dont notamment le droit à l'accès à la formation, sont admissible à la formation toutes personnes agissant en qualité auprès d'un proche. Une attestation sur l'honneur sera reconnue comme étant un justificatif suffisant.

Frais d'inscription et coût de la formation

Deux possibilités s'offrent aux candidats :

1. Une inscription globale à la totalité du parcours et l'engagement de suivre la totalité des enseignements, des travaux et épreuves de validation ou de certification exigés pour un total de 46 heures de formation.
2. Une inscription partielle à l'un des modules proposés et l'engagement de suivre la totalité des enseignements des travaux et épreuves de validation exigés pour l'obtention du module soit :
 - a. Module 1 : 17 heures de formation
 - b. Module 2 : 17 heures de formation
 - c. Module 3 : 12 heures de formation

La validation des trois modules est requise pour l'obtention du certificat. Il est conseillé de valider les trois modules sur une période maximale de trois années. Toute demande de dérogation à cette règle se fera sur lettre de motivation adressée à la direction de éres formation qui rendra son avis après examen et au besoin demandes d'informations complémentaires.

Dès lors que le Certificat d'actualisation des savoirs professionnels, métiers de la relation d'aide sociale, éducative et de soin est officiellement inscrit au Répertoire spécifique, les candidats peuvent activer leur compte formation. Si le coût de la formation fait l'objet d'une prise en charge mixte (CPF + employeur), la part de l'employeur sera payable sur facture adressée par éres formation.

Processus d'admission en formation

Les demandes d'inscription se font à partir de l'espace érés formation accessible sur le site de érés éditions et formation.

L'entrée en formation se fait en flux continu tout au long de l'année, de janvier à décembre (pas d'inscription en août). L'admission en formation est confirmée dès la réception et la vérification du dossier d'inscription dûment complété (données administratives et signature dudit règlement de formation (cf. attestation à signer en fin de règlement)) ainsi que les pièces justificatives requises (attestation des diplômes ou d'activité).

Une fois l'admission confirmée, les candidats reçoivent un identifiant et un code d'accès à leur espace personnel de formation sur l'espace érés formation du site érés éditions & formation.

Modalités de suivi et de contrôle de la formation

Selon la formule choisie par les candidats, inscription à la totalité ou à un seul module de la formation, ces derniers s'engagent à suivre la totalité la totalité des enseignements prévus :

1. Module 1 : connaissances des publics

17 heures de formation dont 14 heures d'apports théoriques (accès libres aux colloques, journées d'études, session de formation inscrits au catalogue érés éditions et formation), 1h30 de travaux pratiques (écrits à partir d'apports méthodologiques et fiches pratiques) et 1h30 de travaux dirigés (écrits avec un accompagnement tutoré)

2. Module 2 : posture professionnelle

17 heures de formation dont 14 heures d'apports théoriques (accès libres aux colloques, journées d'études, session de formation inscrits au catalogue érés éditions et formation), 1h30 de travaux pratiques (écrits à partir d'apports méthodologiques et fiches pratiques) et 1h30 de travaux dirigés (écrits avec un accompagnement tutoré)

3. Module 3 : communication de ses savoirs professionnels

12 heures de formation dont 7 heures d'apports théoriques (séminaire d'écriture et communication), 2h30 de travaux pratiques (écrits à partir d'apports méthodologiques et fiches pratiques) et 2h30 de travaux dirigés (écrits avec un accompagnement tutoré).

Les candidats progressent à leur rythme sans date fixe d'échéance de rendu de travaux ou de certification finale. Chaque participant à la formation bénéficie d'un accompagnement et soutien tutoré pour l'ensemble des travaux dirigés (le projet de formation, l'étude clinique, l'étude de situation, le bilan de formation). Ce soutien prend la forme d'échanges téléphoniques, de visioconférence, de courriels ou de SMS ; il porte sur des besoins de précision, d'apports méthodologiques (écrits) et d'une supervision des travaux avant leur validation. Chaque participant se voit ainsi attribué un « formateur référent » chargé d'assurer ce tutorat tout au long de son parcours.

Quelle que soit la modalité du parcours choisie par les candidats (global ou partiel) le livret de formation, document personnalisé accessible à partir de l'espace personnel des candidats sur le site érés formation, est un élément de suivi et de contrôle de la formation essentiel et indispensable pour l'obtention du certificat.

Sept travaux sont à réaliser tout au long du parcours de formation, sur le mode d'un contrôle continu, et leur validation respectueuse (pas de compensation entre les notes obtenues) conditionne l'obtention du certificat. Lorsque les candidats estiment que chaque travail support à validation est finalisé, ils le

transmettent à leur formateur référent qui alerte la commission de validation et de certification. Celle-ci se prononce au plus tard dans les trois semaines suivant le dépôt. Chaque travail est validé dès lors qu'il obtient la moyenne et le certificat est accordé, après décision de la commission de validation et de certification, à l'obtention de la moyenne à l'ensemble des épreuves. Au regard du travail rendu, la commission de validation peut prononcer un ajournement ; dès lors le travail pourra être présenté une nouvelle fois le travail, en tenant compte des avis et remarques formulés. Le livret de formation comporte une fiche récapitulative de l'ensemble des critères de validation pour chaque épreuve et des résultats obtenus par les candidats.

Article 2 – Progression et contenus pédagogiques

La démarche de formation requiert une certaine familiarité avec les outils informatiques ou téléphoniques (usage d'internet, des courriels, des SMS) et une certaine disponibilité à l'usage des outils du numérique appliqués à la formation (plateforme de formation, visio-conférences). La progression, adaptée au rythme de chacun, comporte trois phases :

1^e phase : consolidation des acquis

Les candidats prennent le temps d'évaluer les compétences déjà acquises, de formaliser les enseignements des expériences vécues, de repérer les obstacles ou les soutiens rencontrés, de projeter l'évolution souhaitée dans leurs pratiques professionnelles

a) Prise en main du livret de formation

Accompagnant le stagiaire tout au long de son parcours, il est un document de suivi et un support d'évaluation lors de la certification finale. Dématérialisé, ce livret de formation est accessible à partir de l'espace personnel du candidat, à l'onglet érés formation, du site érés éditions et formation. Il est nominatif. Le livret comporte 8 feuillets auxquels peuvent être adjoints des documents annexes.

b) Ecriture du projet de formation

Lors de cette première étape, le candidat est appelé à formaliser son projet de formation lequel devient un premier élément d'évaluation. Ce projet de formation fait apparaître les points suivants :

- Les éléments de l'expérience de vie personnelle et professionnelle qui justifient des compétences déjà acquises. Le candidat est en mesure d'explicitier ses points forts et ses points faibles
- Les situations rencontrées (acteurs impliqués, contexte, éléments d'analyse) ayant été vécues comme problématiques tant sur un plan personnel (implication dans la relation) que professionnel (défaut de connaissance ou de supports pratiques)
- Les compléments de savoir visés par la formation et la manière dont ceux-ci sont susceptibles de renforcer ou bien de faire évoluer la pratique professionnelle.

2^e phase : l'acquisition des savoirs nouveaux

La formation comprend des séquences qualifiées de spécifiques et des séquences dites « à option », lesquelles peuvent être suivies en présentiel ou bien en distanciel :

c) Les séquences spécifiques

Ces séquences, spécialement conçues dans le cadre de ce certificat d'actualisation des savoirs professionnels, ont pour objectifs une aide à l'appropriation des connaissances nouvelles acquises et à la capacité des candidats à rendre visible et lisible les évolutions et changements dans leurs pratiques professionnelles. Elles comprennent les enseignements suivants :

- Module 1 : Apports méthodologiques et suivis tutorés (3h)
- Module 2 : Apports méthodologiques et suivis tutorés (3h)

- Module 3 : Apports méthodologiques et suivis tutorés (5h)
Séminaire d'écriture professionnelle (7h)

d) Les séquences à option (formation en présentiel et/ou à distance)

Au regard de leurs projets de formation, de la spécificité de leurs structures et des publics accompagnés, les candidats bénéficient d'un accès libre aux formations, journées d'étude, événements et colloques figurant au catalogue d'érés formation et organisés par érés éditions & formation pour un volume de 14 heures pour chacun des modules 1 et 2.

Quelle que soit leurs formes et natures, ces séquences font l'objet d'une inscription au livret de formation des candidats : notes de synthèse des apports et attestations de présence.

3^e phase : les épreuves de validation et de certification

Comme défini ci-dessus sept épreuves servent de support à la validation des modules et à la certification finale. Les candidats souscrivent à ces épreuves lorsqu'ils s'estiment en mesure de présenter un travail conforme aux critères exigés et répertoriés dans la fiche récapitulative jointe au livret de formation. Une épreuve est validée si la moyenne au moins est obtenue, et il n'y a pas de compensation entre les épreuves. Si lors d'un premier passage devant la commission de validation, le candidat est ajourné il est admis à présenter de nouveau son travail en tenant compte des remarques et avis formulés. La certification s'appuie sur l'ensemble des éléments déjà cités ci-dessous et qui attestent du parcours de formation et de l'appropriation de nouvelles compétences. Est examinée par la commission de certification la qualité du parcours suivi par le biais des éléments suivants :

- Le projet à l'entrée de formation (commun aux modules 1, 2 et 3)
- La note de synthèse concernant les apports théoriques reçus concernant la connaissance des publics (module 1)
- L'étude clinique (module 1)
- La note de synthèse concernant les apports théoriques reçus concernant la posture professionnelle (module 2)
- L'étude de situation (module 2)
- Le bilan effectué par le candidat (commun aux modules 1,2 et 3)
- Le livret de formation (commun aux modules 1,2 et 3)

Articles 3 – Ressources et moyens mis à disposition

Au sein de érés éditions & formation, la responsable du pôle érés formation est assistée dans cette tâche par un chargé de mission de coordination pédagogique, par une équipe technique (dossiers administratifs, ressources numériques et gestion). Par ailleurs, érés formation bénéficie de l'appui et du soutien des auteurs et chercheurs en sciences humaines qui par leurs travaux et publications enrichissent le corpus des éditions.

Érés formation, ses équipes techniques et pédagogiques s'engagent à mettre à la disposition des candidats les moyens et ressources nécessaires au bon déroulement de la formation et à l'obtention facilitée du certificat sans céder pour autant sur les exigences de niveau de savoirs et de compétences à acquérir.

Parmi les moyens mis à disposition

- L'espace personnel de formation sur le site érés formation et les documents ressources pouvant y être déposés
- Les formations, colloques et journées d'étude organisés par érés formation



Parmi les ressources rendues accessibles

- Le formateur référent
- Les contacts facilités avec les chercheurs et auteurs publiés chez érés éditions & formation

Article 4 – litiges et recours

Tous litiges concernant l'organisation et le déroulé de la formation et tous recours concernant les épreuves de validation et de certification sont à adresser par les candidats à érés formation. Ayant accusé réception de la demande et ayant requis toutes informations nécessaires, elle transmettra au plus tard dans les trois semaines, par courriel ou par courrier, un avis et ses conséquences aux personnes concernées.



ATTESTATION

Document à renseigner et à signer pour être transmis au moment de l'inscription en formation*

Je soussigné(e) (nom-prénom)...

Atteste par la présente avoir lu le règlement de formation au Certificat d'actualisation des savoirs professionnels, métiers de la relation d'aide sociale, éducative et de soin (CASP), en accepte les termes, m'engage à suivre les enseignements prévus au programme et à réaliser les travaux requis pour la validation et la certification finale.

J'assure avoir pris connaissance qu'il s'agit d'un dispositif de formation mixte (présentiel et distanciel) requérant l'usage des outils informatiques (accès Internet, boîte mail, messagerie téléphonique). Par ailleurs, j'assure avoir pris la mesure de l'autonomie nécessaire dans l'organisation de travail, dans la progression dans les enseignements et dans le rendu des travaux requise tout au long du parcours de formation, en sachant qu'il m'est possible de bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement tutoré tel que défini dans le règlement.

Enfin, je reconnais avoir pris connaissance des modalités de contrôle et d'obtention du Certificat et m'engage à les respecter.

Fait à _____ le _____

Signature (précédée de la mention manuscrite, « lu et approuvé »)

*La réception de cette attestation signée conditionne l'inscription.